

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2020/01

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers - en exercice : 33 - présents : 23 - ayant pris part au vote : 28 - procurations : 6
--

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
29 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 23 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL), Mme NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), Mme FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT)

Etaient absents excusés : Mme MICHELE CHAVE, M. ERWAN DANIEL, Mme ISABELLE SEROR, Mme CLAUDE RIERA

Mme KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2- Adoption du Procès-Verbal 2019-09 du conseil municipal du 18 décembre 2019

3- Finances

3.1. Subventions en faveur des associations sportives

3.2. Subventions en faveur des associations Plaisir de Lire, L'Union des Jeux (ludothèque), Le Pôle Musical de L'Union, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons

3.3. Aménagement des espaces publics et des réseaux sur le secteur de La Violette : adoption d'une convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole – solde –

4- Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG

4.1. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – Eclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais

4.2. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – 2^{ème} phase de déploiement de défibrillateurs sur le réseau public

5- Arrêtés du Maire

6- Questions diverses

1 – Informations du Maire

Monsieur le Maire

Il y a une certaine émotion pour ce dernier conseil municipal de la mandature. Il convient de saluer la présence ce soir de certains élus qui ne seront pas là après les prochaines élections quel qu'en soit le résultat.

Je salue particulièrement mon ami Jean-Marie Vitrac, il a fait deux mandats, 2008/2014 et 2014/2020. Il nous a accompagnés dans l'opposition et dans la majorité. Je salue Patrice Etave, je salue Dominique Gironnet, Katy Colder et Nathalie Gauvrit.

Et dans l'opposition, je salue la présence de M. Mangogna qui m'a confirmé que c'était son dernier conseil municipal.

Je vous salue avec respect et émotion.

Notre commune a été désignée lauréate du concours national « ma commune a du cœur » pour le label 2020. Une centaine de communes en France reçoit ce label. Le docteur Ridha Aniba est en ce moment même à Paris où il reçoit le label, accompagné de Mme Simon-Labric qui était aussi à l'initiative de ce grand programme Réseau cœur. Ce programme nous a permis d'équiper la ville de 20 défibrillateurs accessibles à tous.

Nous venons d'inaugurer le dojo, bâtiment novateur à énergie positive, c'est-à-dire qu'il remet sur le réseau plus d'énergie qu'il n'en consomme. Nous avons eu l'immense plaisir d'inaugurer ce dojo en compagnie de Madame Carole Delga, Présidente de la région Occitanie et de Jean-Jacques Mirassou, qui représentait le Président Georges Méric, Président du Conseil Départemental.

Je salue l'Etat, la commune de Saint-Jean et la commune de Saint-Geniès, qui ont participé au financement de la piscine.

Tous ces financeurs ont permis la rénovation de la zone avec un nouveau dojo et la réfection de la piscine.

L Roux, adjoint au sport, équipements et bâtiments municipaux

L'épilogue de l'affaire ASU aura peut-être lieu demain. Je vais faire un bref rappel des faits ; le temps judiciaire est un temps long.

En 2014 un audit réalisé par le cabinet Mazars a été d'une importance capitale dans cette affaire. Seul le groupe majoritaire a voté en faveur de cet audit lors du conseil municipal du 28 mai 2014.

Cet audit a démontré des actes de gestion irréguliers et des suspicions de malversation. Je vais reprendre ce qui a été dit à ce conseil municipal : « la pérennité de l'ASU est compromise en l'absence de perspective de redressement ».

Le 4 juillet 2014, il y a eu liquidation judiciaire de l'ASU, laissant 760.000€ de dettes. Cet audit préconisait de ne plus injecter 1€ d'argent public dans cette affaire.

Le 10 décembre 2014, la ville portait plainte pour abus de confiance et recel du produit d'un abus de confiance. L'audit est remis au procureur. Sur cette base, le procureur demande une enquête. Le 27 novembre 2017 a lieu la première audience au tribunal de Grande Instance où comparaissent 2 anciens membres de l'association, M. Philippe Thévenet, le dernier président et Mme Marie Faure une salariée, pour détournement de fonds à hauteur de 217 800€.

Mme Faure a été reconnue coupable de complicité et d'abus de confiance, elle a été condamnée à un an d'emprisonnement avec sursis, M. Thévenet a été reconnu coupable d'abus de confiance et a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont 10 mois ferme. M. Thévenet a fait appel de cette décision, le deuxième jugement aura lieu demain jeudi 30 janvier à 14h devant la chambre d'appel correctionnel.

2- Adoption du Procès-Verbal 2019-09 du conseil municipal du 18 décembre 2019

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/09 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter le Procès-Verbal N°2019/09 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019.

3- Finances

3.1. Subventions en faveur des associations sportives

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions 2020
L'Union Saint Jean FC	20 000 €
A.S.U.R	20 000 €
A.S.U.H.B	20 000 €
A.S.U.V.B	21 000 €
L'Union Gym	13 000 €
Dojo Unionais	12 000 €
U.C.A.	11 500 €
L'Union Tir à l'Arc	10 000 €
T.C.U	6 000 €
L'Union Cyclisme 31	1 500 €
Total	135 000 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune, comme indiqué dans le tableau ci-dessus présenté.

Madame NATHALIE GAUVRIT, membre du bureau de l'association L'Union Gym, ne participe pas au vote

Monsieur le Maire

Avec une somme de 135.000€ d'argent des unionais, on fait aussi bien voire mieux que ce qui se faisait à l'époque avec une subvention annuelle de 310.000€ pour l'ASU, avec la fin que l'on a connue et dont on connaît les derniers soubresauts.

3.2. Subventions en faveur des associations Plaisir de Lire, L'Union des Jeux (ludothèque), Le Pôle Musical de L'Union, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussailons

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une première partie des subventions 2020 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1^{er} trimestre 2020. La seconde partie sera proposée au conseil municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2020. Le montant proposé correspond à 50 % de la subvention versée en 2019.

Associations	Montant
Plaisir de Lire	26 500 €
L'Union des Jeux (La Ludothèque)	31 500 €
Le Pôle Musical de l'Union	125 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	60 000 €
L'Envol – Les Moussailons -	56 500 €
Total	299 500 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'attribuer les subventions aux associations de la Commune, comme indiqué dans le tableau ci-dessus présenté, afin de leur permettre de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1^{er} trimestre 2020.

Madame KATY COLDER, membre du bureau de l'association L'Union des Jeux (Ludothèque), ne participe pas au vote

3.3. Aménagement des espaces publics et des réseaux sur le secteur de La Violette : adoption d'une convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole – solde –

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019-70 adoptée en séance du conseil municipal du 3 juillet 2019 relative au projet urbain partenarial (PUP).

Ce projet urbain partenarial (PUP) porte sur les aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette d'un montant de 4 330 000 euros TTC.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la mise en place de ce projet urbain partenarial (PUP) financé par les constructeurs à hauteur de 3 246 364 euros TTC.

Cette délibération prévoyait par ailleurs le financement de 370 000 euros TTC soit sur l'enveloppe locale de voirie, soit par le biais de fonds de concours.

A ce jour, ce financement a été consommé à hauteur de 220 000 euros TTC par imputation sur l'enveloppe locale de voirie.

Il reste donc 150 000 euros TTC (125 394 euros TTC une fois déduit le FCTVA).

Par délibération D2019-70, le conseil municipal a adopté le financement de ce montant via un fonds de concours afin de ne pas devoir remettre en cause les projets engagés sur l'enveloppe locale de voirie.

Les termes de la convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union ont été adoptés ainsi que le versement de fonds de concours par la commune de L'Union échelonné sur une période de deux ans soit en 2019 et en 2020 d'une part et d'autre part par une retenue sur l'attribution de compensation de 5 250 euros en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion.

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

4- Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne SDEHG

4.1. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne SDEHG – Eclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 mai 2019, concernant l'éclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais, opération référence 11 AS 381, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- Fourniture et pose de 14 à 15 ensembles d'éclairage public solaire équipés de mâts de 5 mètres de hauteur et équipés d'appareils LED 14W programmés pour un abaissement en milieu de nuit. La commune précisera la plage horaire d'abaissement.

Il sera proposé par l'entreprise un matériel intégrant un allumage par détection pendant une plage horaire définie. Le SDEHG se réserve toutefois un droit de réserve sur ce matériel si les qualités techniques ne sont pas convenables.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	26 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	8 354 €
Total	41 250 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

4.2. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – 2^{ème} phase de déploiement de défibrillateurs sur le réseau public

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019-70 adoptée en séance du conseil municipal du 3 juillet 2019 relative au projet urbain partenarial (PUP).

Ce projet urbain partenarial (PUP) porte sur les aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette d'un montant de 4 330 000 euros TTC.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la mise en place de ce projet urbain partenarial (PUP) financé par les constructeurs à hauteur de 3 246 364 euros TTC.

Cette délibération prévoyait par ailleurs le financement de 370 000 euros TTC soit sur l'enveloppe locale de voirie, soit par le biais de fonds de concours.

A ce jour, ce financement a été consommé à hauteur de 220 000 euros TTC par imputation sur l'enveloppe locale de voirie.

Il reste donc 150 000 euros TTC (125 394 euros TTC une fois déduit le FCTVA).

Par délibération D2019-70, le conseil municipal a adopté le financement de ce montant via un fonds de concours afin de ne pas devoir remettre en cause les projets engagés sur l'enveloppe locale de voirie.

Les termes de la convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union ont été adoptés ainsi que le versement de fonds de concours par la commune de L'Union échelonné sur une période de deux ans soit en 2019 et en 2020 d'une part et d'autre part par une retenue sur l'attribution de compensation de 5 250 euros en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion.

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

• Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

9- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération T.T.C
------------------------------	--------------	---------------------------	-------------------------------------

2019-94	Rénovation de la structure multi-accueil « La Farandole » Marché public de travaux – Lot 1 : Gros œuvre / Démolition Lot 2 : Désamiantage Lot 4 : Cloisonnement / Isolation / Plâtrerie Lot 5 : Menuiseries intérieures bois Lot 6 : Sols souples Lot 7 : Faïence Lot 8 : Peinture Lot 9 : Plomberie / Chauffage / Sanitaire / Ventilation Lot 10 : Electricité courants forts faibles Lot 11 : Photovoltaïque Lot 12 : <i>Jeux d'extérieurs</i> Lot 13 : Nettoyage de mise en route	Lot 1 : société INNO TP Lot 2 : société DI ENVIRONNEMENT Lot 4 : société SARL PAGES ET FILS Lot 5 :», société CGEM CONSTRUCTION Lot 6 : société CERM SOLS Lot 7 : société SARL TECHNI CERAM Lot 8 : société AVIGI LAFORET Lot 9 : société ADECOTHERM Lot 10 : société SONOTECHNIC Lot 11 : société CENEO Lot 12 : société LOISIRS DIFFUSION Lot 13 : société XL PROPRETE	Lot 1 : 339 596.40 € TTC Lot 2 : 21 600 € TTC Lot 4 : 36 732.34 € TTC Lot 5 : 60 635.97 € TTC Lot 6 : 11 880 € TTC Lot 7 : 10 689.04 € TTC Lot 8 : 11 494.86 € TTC Lot 9 : 34 564.74 € TTC Lot 10 : 37 080 € TTC Lot 11 : 12 720 € TTC Lot 12 : 13 670.40 € TTC Lot 13 : 4 680.00 € TTC
2019-95	Rénovation de la structure multi – accueil la farandole – Marché public de travaux Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium et PVC.	Considérant la présence d'une seule offre déposée pour le lot 3 « Menuiseries extérieures aluminium et PVC » dont les pièces n'ont pas été déposées dans les délais, Considérant qu'il convient pour ces motifs d'intérêt général de déclarer la procédure du lot visé en objet sans suite, Considérant la nécessité de procéder au choix des opérateurs Economiques, Déclaration sans suite pour le lot 3 de la consultation	
2019-96	Souscription des contrats d'assurance <i>Marché n°2019-23</i> Marché public de services Lot 1 : Risques automobiles Lot 2 : Risques de dommages aux biens Lot 3 : Risques de Responsabilités Lot 4 : Protection Juridique de la Ville de L'Union et Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	Lot 1 : société SMACL ASSURANCES Lot 2 : société SMACL ASSURANCES Lot 3 : le groupement d'entreprises constitué de : Société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire), Société AREAS DOMMAGES (cotraitant), Lot 4 : société SMACL ASSURANCES	Lot 1 : 15 731.14 € TTC. Lot 2 : 21 039.26 € TTC Lot 3 : 3 760.93 € TTC. Lot 4 : 1 500.25 € TTC.
2019-97	Impressions multi – supports, livraison et installation Accord cadre à bons de commande Lot 1 : Signalétiques et impressions multi- supports Lot 2 : Adhésif véhicule	Lot 1 : entreprise FRAMIREX Lot 2 : entreprise SAS CAMELEON / PICTO	Lot 1 : accord cadre à bons de commande. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix du catalogue du fournisseur. Lot 2 : accord cadre à bons de commande. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités

			réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix du catalogue du fournisseur.
2019-98	Réfection et création d'aires de jeux sur le territoire de la ville de L'Union Lot 1 : terrassement, VRD, clôtures. <i>Marché n°2019-16</i> Marché public de travaux Modification n°1	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser d'une part des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial et d'autre part de prendre en considération des moins-value sur un certain nombre de travaux.</p> <p>Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de -2 237.22 € TTC.</p> <p>Le montant du marché initial était de 136 330.80 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 134 093.58€ TTC.</p> <p>Soit une baisse de -1%.</p>	
2019-99	Aménagement des abords et des divisions 9 et 10 du cimetière de la ville de l'union Lot Unique Marché n°2019-06 Marché public de travaux Modification n°1	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires relatifs, notamment, la fourniture et la pose de deux portails pivotant 3 vantaux.</p> <p>Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 13 106.16 € TTC.</p> <p>Le montant initial du marché était de 61 188.18€ TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 74 294.34 € TTC.</p> <p>Soit une augmentation de 21.42 %.</p>	
2019-100	Réhabilitation des locaux de la MJC Demande de subvention auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du Contrat Territorial 2019-2021	Une subvention d'un montant de 69 550 €, soit 20% du montant hors taxes de la part maîtrise d'œuvre et travaux, est demandée auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du Contrat Territorial 2019-2021.	
2019-101	Rénovation de la structure multi-accueil – La Farandole Marché n°2019-32 Lot 3 du marché n°2019-23 : Menuiseries extérieures aluminium et PVC Marché public de travaux négocié sans publicité ni mise en concurrence	Lot 3 : société STORES ET FENETRES	Lot 3 : 34 176.18 € TTC
2020-01	Arrêté d'autorisation d'ouverture au public du DOJO rue du Puy de Sancy	<p>L'établissement DOJO de l'Union type X catégorie 5 sis rue du Puy de Sancy est autorisé à ouvrir au public dans les conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif maximum admissible, public et personnel, est de 140 personnes. • L'établissement doit être maintenu en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités. • Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire 	

		<p>mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement. 	
2020-02	<p>Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union Marché public de travaux Lot 1 : Désamiantage Lot 2 : Gros œuvre – Démolitions – VRD – Sols durs Lot 3 : Etanchéité Lot 4 : Menuiseries extérieures Lot 5 : Electricité Cfo Cfa Chauffage Lot 7 : Plâtrerie Isolation Faux plafonds Lot 8 : Menuiseries intérieures Lot 9 : Sols souples Lot 10 : Peinture Lot 11 : Elévateur PMR Lot 12 : Plancher technique</p>	<p>Lot 1 : la société DANICY Lot 2 : la société Nouvelle Thomas et Danizan Midi Pyrénées Lot 3 : la société ATE (Agence Toulousaine d'Etanchéité), Lot 4 : la société STORES ET FENETRES, Lot 5 : la société L2E 31, Lot 7 : la société PAGES ET FILS, Lot 8 : la société ETS TEANI, Lot 9 : la société CERMSOLS, Lot 10 : la société DECOS 2000, Lot 11 : la société J.P. PALMERO INDUSTRIE, Lot 12 : la société DANICY,</p>	<p>Lot 1 : 11 648.32 € TTC Lot 2 : 76 783.55 € TTC Lot 3 : 11 217.49 € TTC Lot 4 : 46 568.9 € TTC Lot 5 : 28 800.00 € TTC Lot 7 : 39 931.20 € TTC Lot 8 : 17 893.66 € TTC Lot 9 : 22 320.00 € TTC Lot 10 : 16 887.25 € TTC Lot 11 : 14 031.50 € TTC Lot 12 : 31 602,936 € TTC</p>
2020-03	<p>Rénovation et réaménagement de la MJC Marché public de travaux Lot 6 : Plomberie Ventilation Chauffage</p>	<p>Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 6 « Plomberie ventilation chauffage », Considérant qu'il convient pour ces motifs d'intérêt général de déclarer la procédure du lot visé en objet sans suite. Considérant la nécessité de procéder au choix des opérateurs économiques. Déclaration sans suite du lot 6 de la consultation visée en objet.</p>	
2020-04	<p>Signature d'une convention d'occupation précaire avec Toulouse Métropole</p>	<p>Signature d'une convention d'occupation précaire pour la parcelle section AD n°676 d'une superficie globale de 1 442 m² environ située zone des Violettes à L'Union, entre Toulouse Métropole et la Commune de L'Union en vue du projet de jardins partagés du PUP Violettes</p>	
2020-05	<p>Tarifcation du spectacle « La Tournée des Jeunes Talents – Le Printemps du Rire » Vendredi 13 mars 2020 à 20 heures 30 à la Salle des Fêtes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Tarif unique</u> : 5 euros 	
2020-06	<p>Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union- Lot 6 : Plomberie Ventilation Chauffage Marché public de travaux sans publicité ni mise en</p>	<p>Lot 6 : la société AQUA ENERGIE CONCEPT</p>	<p>Lot 6 : 29 489.16 € TTC</p>

	concurrence	
2020-07	Construction du dojo municipal de la ville de L'Union Marché public de travaux Lot n°3 Modification n°2	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société SAMG, les travaux relatifs aux menuiseries extérieures, intérieures, parquet, sol sportif et protection murale.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires relatifs, notamment, la fourniture et la pose d'un portail un vantail barreaudé, la fourniture et la pose d'une structure barreaudée, la fourniture et la pose de grillage rigide pour fermeture côté du portail.</p> <p>Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 5 293.13 € TTC.</p> <p>Le montant initial du marché était de 267 605.93€ TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 274 855.84 € TTC.</p> <p>Soit une augmentation de 2 %.</p>
2020-08	Construction du dojo municipal de la ville de L'Union Marché public de travaux Lot n°3 Modification n°3 -	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société mandataire, SAMG et aux sociétés cotraitantes, SN SERVAT et MENUISERIE ANTRAS les travaux relatifs aux menuiseries extérieures, intérieures, parquet, sol sportif et protection murale.</p> <p>Considérant que l'entreprise SAMG a candidaté en tant que mandataire d'un groupement solidaire, les deux entreprises cotraitantes étant ANTRAS et SN Servat</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de connaître la répartition des prestations attribuées au groupement entre les différentes entreprises.</p> <p>La modification n°3 prend en considération la répartition des prestations confiées au groupement solidaire comme indiqué ci-dessous :</p> <p>Lot n°3-01 : Menuiseries extérieures Société SAMG 78 027,12 €</p> <p>Lot n°3-02 : Serrurerie Société CN Servat 65 325,31 €</p> <p>Lot n°3-03 : Menuiseries intérieures - Mobilier Société Menuiserie Antras 124 253,50 €</p> <p>Il n'y aucune incidence financière à cette modification.</p>

10- Questions diverses

X Mangogna, groupe Ensemble pour L'Union

Suite à mon courrier du 26 août concernant les risques liés à la divagation des chiens, entre autres, au parcours de santé, il avait été prévu la mise en place d'une nouvelle signalétique dans ce même

parcours à la fin décembre. A ce jour, elle n'a toujours pas été installée malgré la fréquentation de plus en plus importante, par des familles et des enfants en bas âge, des aires de jeux au bord du lac.

A quelle date cette mise en place sera-t-elle effective ?

P Baumlin, adjoint aux transports, déplacement, sécurité, tranquillité publique et commémorations

Cette question permet de faire une mise à plat du dossier. Depuis 2014 on a constaté une certaine incohérence, voire des messages contradictoires au niveau de la signalétique du lac. Des panneaux cerclés de rouge « interdit aux chiens » avec écrit dessous « sauf chiens tenus en laisse ». D'autres panneaux bleus, où il est noté « chiens tenus en laisse ». Quand vous venez de la nouvelle passerelle et allez vers le centre de tir il y a un panneau « interdit de passer avec les chiens ». C'est un peu difficile à comprendre.

Ces deux dernières années nous avons reçu énormément de plaintes de riverains, de promeneurs, de jogger, de jeunes parents qui se promènent autour du lac. Ils se plaignent à propos des chiens non tenus en laisse, des chiens en liberté. Personne n'a plaisir à se faire lécher les mollets par un chien inconnu.

En avril 2019, M. le Maire a pris un arrêté qui oblige les propriétaires de chiens à les tenir en laisse, dans toute la zone du lac, à la peupleraie, au parcours sportif, à Malpagat, dans les aires de jeux, à proximité des écoles et au stade Georges Beyney. Des recommandations concernant les aboiements, les déjections canines ont paru dans le journal municipal, L'Unionnais du mois d'avril 2019.

En octobre dernier il y avait un rappel par rapport à l'obligation de tenir les chiens en laisse. Nous avons étudié une nouvelle signalétique et un marché « signalétique et impression multi support », a été réalisé et attribué au mois de décembre 2019.

Une visite avec les services concernés a eu lieu la semaine passée. Nous allons passer dans les prochains jours commande de panneaux supplémentaires pour ajouter des panneaux. Il y a quelques endroits, pour la personne qui n'est pas de L'Union ou qui ne lit pas le journal municipal. De la signalétique va être ajoutée. Nous avons mis en place des panneaux qui sensibilisent aux risques d'amendes en cas de déjection canines, amende d'un montant de 68€.

Il y a des demandes des sportifs, car il y a des déjections sur les stades. La police municipale fait des patrouilles régulières pendant ses heures de travail, et des patrouilles pendant les mois d'été où elle travaille le samedi et le dimanche.

Pour avoir accompagné les agents à quelques reprises, souvent les propriétaires de chiens sont de mauvaise foi. Jusqu'à aujourd'hui nous avons utilisé la pédagogie. Quand il a été interdit de fumer dans les lieux publics on a constaté que la pédagogie ne marchait pas du jour au lendemain. La pédagogie c'est aujourd'hui et la prochaine étape ce sera la verbalisation pour les personnes qui fréquentent ces lieux.

X Mangogna Groupe Ensemble Pour L'Union

J'ai remarqué qu'il n'était pas fait mention de l'arrêté de M. le Maire sur les panneaux qui sont déjà installés. Est-ce que ce sera le cas ultérieurement ?

P Baumlin, adjoint aux transports, déplacement, sécurité, tranquillité publique et commémorations

Cela fait partie de la signalétique qui va être revue sur l'ensemble de la commune, donc il sera bien noté « arrêté du 19/04/2019 ».

Monsieur le Maire

Je termine ce conseil municipal en remerciant et félicitant l'ensemble des élus pour la bonne tenue de tous ces conseils municipaux pendant ces 6 années. Les échanges ont été courtois respectueux et républicains mais je rajoute aussi des remerciements et des félicitations à l'ensemble des personnes qui sont présentes, les citoyens, de temps en temps ou assidument.

Il n'y a pas d'exemple, quel que soit les supporteurs que nous ayons dans la salle ou pas, que je connaisse de ville de notre taille, où il y a eu tant de fréquentation. Une cinquantaine de personnes présentes tout au long de cette mandature. C'est le signe d'un intérêt pour la chose publique et sachez que nous tenons à vous remercier car cela donnait une ambiance qui n'était pas un huis-clos mais bien une ouverture vers la population Unionaise. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 19 heures 05 minutes

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

**LE MAIRE,
MARC PÉRÉ**

Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
Mme GODEAS Isabelle	
M.FEULLERAT Joël	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIERE Frédéric	
Mme COLDER Katy	

Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	
M. ETAVE Patrice	
M. VITRAC Jean-Marie	
M. GIRONNET Dominique	
M.COMBE Frédéric	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. MOLET Denis	
Mme TOULZE Florence	
Mme MAURIN Nadine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DAHAN Jacques	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DANIEL Erwan	
Mme SÉROR Isabelle	
Mme RIERA Claude	
M. COSTES Nicolas	